
Certificat d'aptitude pédagogique

Numéro d'inventaire : 2021.17.1

Type de document : diplôme

Période de création : 2e quart 20e siècle

Date de création : 1947

Inscriptions :

- en-tête imprimé : Académie de Caen : République Française : Département de la Seine-Inférieure
- inscription : L'Inspecteur d'Académie de la Seine-Inférieure ; Vu le décret du 18 janvier 1887 (articles 106 et 108) modifié par les décrets des 21 février 1921 et 15 juillet 1922 ; Vu l'arrêté en date du même jour (articles 154 à 164 inclus) modifié par l'arrêté du 21 février 1921 ; Vu les arrêtés des 27 juillet 1893, 9 décembre 1901 et 21 février 1921 ; Vu le procès-verbal de l'examen subi par M Lemoine dans les conditions déterminées par les décrets et arrêtés sus-visés ; Vu le certificat en date du 28 octobre 1947, par lequel la Commission d'examen siégeant à Rouen, département de la Seine-Inférieure, pour la session de 1947, atteste que M Lemoine, Noël, Raymond, Maurice, né le 25 décembre 1927 à Périers, département de la Manche, a été jugé digne du Certificat d'Aptitude pédagogique. ; délivre à M Lemoine le présent Certificat d'Aptitude pédagogique à l'Enseignement dans les Ecoles primaires.
- signature : L'Inspecteur d'Académie
- date : Fait à Rouen, le 31 décembre 1947
- tampon : [illisible]

Matériau(x) et technique(s) : papier cartonné

Description : Feuille papier cartonnée, couleur saumon, imprimée à l'encre noire, avec remplissage manuscrit à l'encre noire.

Mesures : hauteur : 23,1 cm ; largeur : 32 cm

Mots-clés : Diplômes professionnels

Lieu(x) de création : Rouen

Utilisation / destination : récompense

Autres descriptions : Langue : français

G^d Quentin (Calvados) R¹

ACADÉMIE DE CAEN	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE
------------------	----------------------	------------------------------------

CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

L'Inspecteur d'Académie de la Seine-Inférieure,

Vu le décret du 18 janvier 1887 (articles 106 et 108) modifié par les décrets des 21 février 1921 et 15 juillet 1922 ;

Vu l'arrêté en date du même jour (articles 154 à 164 inclus) modifié par l'arrêté du 21 février 1921 ;

Vu les arrêtés des 27 juillet 1893, 9 décembre 1901 et 21 février 1921 ;

Vu le procès-verbal de l'examen subi par M Lemoine dans les conditions déterminées par les décrets et arrêtés sus-visés ;

Vu le certificat en date du 28 octobre 1947, par lequel la Commission d'examen siégeant à Rouen, département de la Seine-Inférieure, pour la session de 1947, atteste que M Lemoine, Noël, Raymond, Maurice, né le 25 décembre 1927, à Siers, département de la Manche, a été jugé digne du Certificat d'Aptitude pédagogique.

Délivre à M Lemoine le présent Certificat d'Aptitude pédagogique à l'Enseignement dans les Ecoles primaires.

Fait à Rouen, le 31 décembre 1947.

Signature du Titulaire, 

L'Inspecteur d'Académie, 

Petites Affiches de Normandie, Rouen — 31.209